



ACTUALITÉ

Parcoursup...
trébuché et chute



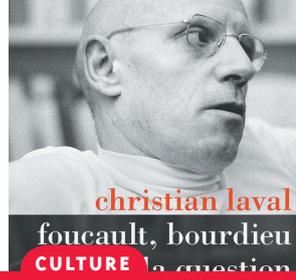
ACTUALITÉ

Pour un véritable statut
d'étudiant en exil



ENTRETIEN

Elena Colombo
Sauver les prisonniers
d'opinion



CULTURE

Comprendre
l'idéologie
néolibérale

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 667 SEPTEMBRE 2018

le snesup

DOSSIER

Congrès de Roubaix 2018 Enseignement supérieur et recherche : mener la contre-attaque





▼

*Les Archives nationales
du monde du travail,
et l'exposition
« Usine Mai 68 »*

▲

© Sofigael SG



Depuis 2010, nous ne sommes déjà plus payés que 11 mois par an !

En cette rentrée universitaire, **combien allons-nous accueillir d'étudiants ?** Le fiasco Parcoursup qui aura duré quatre mois ne nous le confirmera que le 21 septembre, date de fermeture de la plate-forme. Combien d'étudiants auront accepté un choix par défaut ? Combien auront abandonné pour renoncer à leur projet de formation ou se seront tournés vers des formations de l'enseignement privé non référencées ? Combien seront présents ? Quoi qu'il en soit, en supprimant la biérambition des vœux et en imposant un classement de tous les dossiers, le dispositif Parcoursup aura joué son rôle d'autocensure, de discrimination, de sélection sociale et de stigmatisation des lycéens sur lesquels le gouvernement fait reposer sa décision de ne pas ouvrir suffisamment de places et de ne pas investir à la hauteur de la progression du nombre de bacheliers. Car côté **emplois**, les recrutements de titulaires sont au plus bas et les ouvertures de places en première année de licence financées par la ministre au quart de leur coût complet ne permettront pas de recruter des enseignants-chercheurs titulaires mais conduiront au mieux à embaucher des contractuels ou des vacataires payés à peine plus que le Smic horaire : nous sommes en marche vers la poursuite de la baisse de l'investissement par étudiant.

La désindexation des **pensions des retraités** décidée par le ministre des Comptes publics n'augure rien de bon pour la prochaine réforme des retraites qui, compte tenu du faible niveau moyen des retraites du privé (1 240 euros), devrait, si l'objectif est encore de les réduire, tou-



Hervé Christofol, secrétaire général

ber principalement les pensions des fonctionnaires d'État qui sont à un niveau moyen plus élevé (2 300 euros) - les fonctionnaires étant en moyenne plus qualifiés. Compte tenu de l'inflation qui progresse à nouveau en 2018, les pensions vont baisser de 2 %. Quant à nos **salaires**, ils n'ont pas été revalorisés cette année. Depuis 2010, c'est une régression de 10 % que nous subissons : sommes-nous en marche pour n'être plus payés que 10 mois sur 12 ?

Notre congrès d'étude nous a permis de faire un point sur l'évolution de nos **conditions de travail** : la multiplication de nos missions que recense « Repères pour l'exercice du métier d'enseignant-chercheur » publié en août qui, bien que se défendant de tout caractère normatif et réglementaire, a tout d'un outil de prescription et d'évaluation, comme cela a déjà été le cas pour nos collègues du secondaire. Avec d'une part la multiplication et la standardisation de nos missions, et d'autre part le recours à l'embauche de contractuels, le ministère est en marche pour s'attaquer à nos **statuts**.

Mais rien n'est inéluctable, le gouvernement est affaibli par les affaires et la démission du ministre de la Transition écologique et solidaire. Jamais, un an après son élection un président de la République n'a chuté aussi vite dans les sondages d'opinion. Même s'il affirme ne pas vouloir changer de cap, le gouvernement devra **tenir compte de la légitimité démocratique des organisations syndicales**. La démocratie a besoin de contre-pouvoirs légitimes. Nous sommes l'un d'entre eux.

ACTUALITÉ 5

- Vers une nouvelle baisse du pouvoir d'achat
- Pour un véritable statut d'étudiant en exil
- Parcoursup... trébuché et chute

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- Nouveau collègue : tu crois avoir été recruté, pas si vite !
- CNU section 05 : la Saint-Barthélemy des hétérodoxes

SERVICE PUBLIC 18

- De l'argent, il y en a...

DOSSIER 9

Congrès 2018 Enseignement supérieur et recherche : mener la contre-attaque

Les Archives nationales du monde du travail nous ont accueillis à Roubaix, dans leurs magnifiques locaux, pour le congrès d'étude 2018 de notre syndicat, les 19, 20 et 21 juin 2018. Quatre-vingt-dix participants dont 62 délégués représentant 36 sections d'établissement étaient présents. Nous avons également eu le plaisir de rassembler conférenciers, syndiqués et acteurs des événements de Mai 68 pour débattre des avancées que ces mobilisations ont permises pour l'enseignement supérieur et la recherche. Les secrétaires générales de la FSU et du SNES-FSU et le secrétaire général du SNCS-FSU, tout comme les secrétaires nationaux du SNASUB-FSU et du SNTRS-CGT, nous ont fait l'amitié de partager nos travaux. Une délégation invitée d'Egitim Sen, syndicat des enseignants de Turquie, a témoigné de la répression que subissent les fonctionnaires et les universitaires turcs [...]



MONDES UNIVERSITAIRES 19

- Pour un enseignement de la philosophie digne de ce nom !
- Détruire les ESPÉ : un projet qui s'affirme !

INTERNATIONAL 20

- Une rentrée en fanfare pour les mouvements sociaux

RECHERCHE 21

- Un rendez-vous incontournable pour les études de genre

ENTRETIEN 22

- Elena Colombo

CULTURE 23

- Comprendre l'idéologie néolibérale

ÉPHÉMÉRIDE

12 SEPTEMBRE

Réunion du secteur Formations sup.
Conférence de presse de la rentrée
du SNESUP-FSU.

13 SEPTEMBRE

Commission administrative du SNESUP-FSU.

17 SEPTEMBRE

Cneser plénier.

18 SEPTEMBRE

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU.

19 SEPTEMBRE

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU.

20 SEPTEMBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU.
Conseil supérieur de l'éducation (CSE).
Réunion du secteur Affaires personnelles.
Réunion plénière du secteur International.

25 SEPTEMBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU.
Comité de rédaction restreint.

26 SEPTEMBRE

Réunion du secteur Vie syndicale.

27 SEPTEMBRE

Réunion du collectif FDE.
Réunion du secteur Service public.
Réunion du secteur Communication

29 SEPTEMBRE

AG nationale de la FDE à l'ÉSPé de Paris.

1ER OCTOBRE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

2 OCTOBRE

Bureau national du SNESUP-FSU.

3 OCTOBRE

Lancement de la campagne pour les élections
professionnelles du 6 décembre 2018.
Comité de rédaction élargi.

4 OCTOBRE

Réunion du secteur Formations sup.
Séminaire Action syndicale.

9 OCTOBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU.
Réunion du secteur des Droits & Libertés.

10 OCTOBRE

Réunion des secrétaires de section.
Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

11 OCTOBRE

Commission administrative du SNESUP-FSU.

15 OCTOBRE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

RENTREE UNIVERSITAIRE

Le coût de la vie étudiante

Frédérique Vidal avait annoncé en juillet dernier une baisse du coût de la rentrée universitaire à travers les droits d'inscription et le rattachement des étudiants au régime général de la Sécurité sociale à la place de la cotisation à une Sécurité sociale étudiante. Cette dernière mesure sera généralisée en 2019 et semble signer un retour à la normale après des années d'opacité et d'inefficacité des « mutuelles étudiantes » au service rendu très faible, proche de l'abus de pouvoir sur une population vulnérable.

L'UNEF fait entendre sa voix en cette rentrée, en soulignant une hausse moyenne de 1,31 % du coût de la vie étudiante, qui s'avère donc plus forte que l'inflation pour une majorité d'étudiants. Les loyers et les transports forment les postes les plus sensibles à cette hausse qui varie cependant beaucoup selon les villes et les régions. De son côté, la FAGE souligne au contraire la première baisse du coût de la rentrée universitaire en se fondant surtout sur les frais universitaires spécifiques (droits d'inscription et Sécurité sociale). Au-delà de la différence des indicateurs, on notera l'absence de protestation des organisations au sujet de la nouveauté de cette rentrée, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), qui se monte pourtant à 90 euros, et doit être acquittée par tous les non-boursiers avant l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. La CEVC ressemble ainsi à un droit de péage collecté par les Crous : avant d'entrer sur les autoroutes de la formation que sont devenues les universités avec la loi ORE ? ●

Isabelle de Mecquenem, membre de la Commission administrative

PARCOURSUP

Saisine du Défenseur des droits

Selon Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis (PS), il n'y a « pas une permanence parlementaire sans qu'[il] reçoive des bacheliers complètement abattus par le fait de n'être acceptés dans aucune fac parisienne »⁽¹⁾. Ce constat et les informations concordantes que nos collègues nous ont fait remonter ont motivé la saisine par le SNESUP-FSU et d'autres organisations du Défenseur des droits, Jacques Toubon, le 17 juillet dernier⁽²⁾. L'ensemble des signataires considèrent en effet « que les traitements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de cette plate-forme méconnaissent les droits des candidat.e.s à être pleinement informé.e.s des motivations des décisions qui leur sont opposées et font naître des discriminations directes ou indirectes pour l'accès à l'enseignement supérieur ». Ces discriminations ne sont pas seulement géographiques, elles sont avant tout sociales et constituent une atteinte grave au principe républicain d'égalité. La saisine vise à vérifier que conformément à l'article 71-1 de la Constitution, « les droits et libertés des lycéen.ne.s et de leurs familles ont bien été respectés dans leurs relations avec les services publics de l'enseignement supérieur ». Le Défenseur des droits a d'ores et déjà réagi de manière positive et estime que cette question est « prioritaire »⁽³⁾. Son analyse constituera un contre-point important au bilan ministériel de Parcoursup et devrait contribuer à mettre en lumière les défauts rédhibitoires de cette plate-forme. ●

Christophe Voilliot, secrétaire national

(1) « Vu du "9-3", c'est Parcoursupplique ! », *Le Canard enchaîné*, 29 août 2018.

(2) SAF, UNEF, UNL, SNPTES, FERC-SUP-CGT, FCPE.

(3) « Y a-t-il des discriminations avec Parcoursup ? Le Défenseur des droits lance une enquête », *Le Parisien*, 24 août 2018.

ARGENTINE

Grève des universités

La majorité des 57 universités argentines sont paralysées depuis plus d'un mois par un mouvement étudiant et par une semaine de grève de nos collègues, qui ont manifesté fin août avec des dizaines de milliers d'étudiants dans les rues de Buenos Aires ou de Cordoba contre les coupes budgétaires découlant des engagements pris par le gouvernement auprès du FMI. Alors que l'inflation devrait dépasser les 30 % cette année, le salaire des universitaires n'a été revalorisé que de 10,8 % et certaines universités n'ont même plus de quoi payer les dépenses courantes.

C'est la colère des universitaires sur la faible revalorisation de leurs salaires qui a été à l'origine du mouvement (et malgré la promesse d'augmenter finalement les salaires de 15 %), c'est désormais un véritable mouvement national qui s'oppose au gouvernement de Mauricio Macri, contre la politique d'austérité. ●

Michel Maric, membre du Bureau national

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction : Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 24

Photographies congrès : Sofigael SG

CPPAP : 0121 S 07698
ISSN : 0245 9663

Réalisation graphique : Compédit Beaugard
Impression :
Compédit Beaugard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Prix au numéro : 3,50 e • Abonnement : 33 e/an

Photo de couverture : l'hôtel de ville de Roubaix. © Sofigael SG

RETRAITES

Vers une nouvelle baisse du pouvoir d'achat

→ par Michelle Lauton, secteur Retraité.e.s

La fin de l'indexation des pensions sur les prix augure mal de la réforme future des retraites.

Dans *Le JDD* du 25 août 2018, le Premier ministre a annoncé la fin de l'indexation des pensions sur les prix. Cela au nom de la « maîtrise des dépenses » et pour « privilégier la rémunération de l'activité et rompre avec l'augmentation indifférenciée des allocations ». Comment peut-on oser assimiler les retraites à des allocations ?

L'abandon de l'indexation sur les salaires pour celle sur les prix dans les précédentes réformes des retraites avait déjà porté un coup rude aux retraité.e.s car leurs pensions avaient été ainsi dévalorisées par rapport aux revenus des actif/ve.s. Ce phénomène a été aggravé par le report des dates de revalorisation. En outre, le gel durable du point d'indice affaiblit le montant des pensions des récent.e.s retraité.e.s.

Après le gel des pensions en 2018, la revalorisation serait limitée à +0,3 % en

2019 et 2020 alors que l'inflation risque d'atteindre 2,3 % en un an. C'est une nouvelle attaque contre les retraité.e.s, qui va encore dégrader leur pouvoir d'achat, après la hausse de 1,7 point de la CSG depuis janvier 2018, d'où une perte moyenne de 500 euros par an pour 9 millions de retraité.e.s.

La fin de l'indexation des pensions sur les prix augure sans doute de nouvelles mesures régressives pour les pensions dans la future réforme des retraites, dont l'un des objectifs est de contenir le montant consacré, alors que le nombre de retraité.e.s croît.

Une fois de plus, le gouvernement élude la question d'un meilleur partage des richesses selon sa politique

néolibérale. Pourquoi a-t-on supprimé l'ISF et continue-t-on d'aider les entreprises qui licencient, restructurent et n'embauchent pas (par exemple, le CIR pour Sanofi) ?

Dans l'ESR, où les nouvelles pensions sont de plus en plus faibles faute de

réelle prise en compte des périodes d'études, de précarité, de séjours à l'étranger, il faut qu'actif/ve.s et retraité.e.s exigent ensemble tant une revalorisation substantielle des actuelles pensions des retraité.e.s qu'un mode de calcul prenant en compte nos conditions spécifiques d'exercice et de carrière. Débattons publiquement avec

nos collègues et participons aux actions déjà prévues en octobre. ●

Une fois de plus, conformément à sa politique néolibérale, le gouvernement élude la question d'un meilleur partage des richesses.

RÉFUGIÉS

Pour un véritable statut d'étudiant en exil

Les étudiants exilés de l'université de Lille, qui ont rejoint le collectif des Étudiants de Galois et leurs amis, réclament un statut qui leur permette d'étudier et de vivre dans de bonnes conditions.



Rassemblement devant la préfecture, à Lille.

Avant tout, nous sommes étudiants ! Mais nous sommes aussi demandeurs d'asile et pour certains, sous le coup de la procédure Dublin, ce qui signifie que l'État français refuse de considérer notre droit à l'asile et veut nous expulser vers le pays d'Europe qui a relevé nos empreintes en premier. Contraintes administratives et précarité au quotidien compromettent gravement nos efforts pour réussir nos études et reconstruire notre vie.

Nous avons fait connaître notre situation aux instances de l'université de Lille – des motions de soutien ont été adoptées à l'unanimité par deux des facultés – et

auprès des étudiants et personnels – une pétition a circulé devant les bibliothèques et restaurants universitaires, demandant au préfet du Nord d'user de son pouvoir discrétionnaire pour nous admettre en procédure normale. La section SNESUP locale a appuyé notre démarche.

Les soutiens que nous avons reçus nous ont donné force et courage pour continuer à faire connaître cette question largement, à l'université et ailleurs.

Nous avons rejoint le collectif des Étudiants de Galois et leurs amis, qui regroupe chaque semaine des personnes de tous horizons : étudiants et enseignants, membres de l'université ou exté-

rieurs, personnes politisées ou non... qui luttent ensemble contre les accords de Dublin, contre la loi asile et immigration et pour les droits de tous les exilés.

Nous avons confectionné des banderoles et organisé un rassemblement devant la préfecture pour déposer 1 500 signatures ; plusieurs articles sont parus dans la presse.

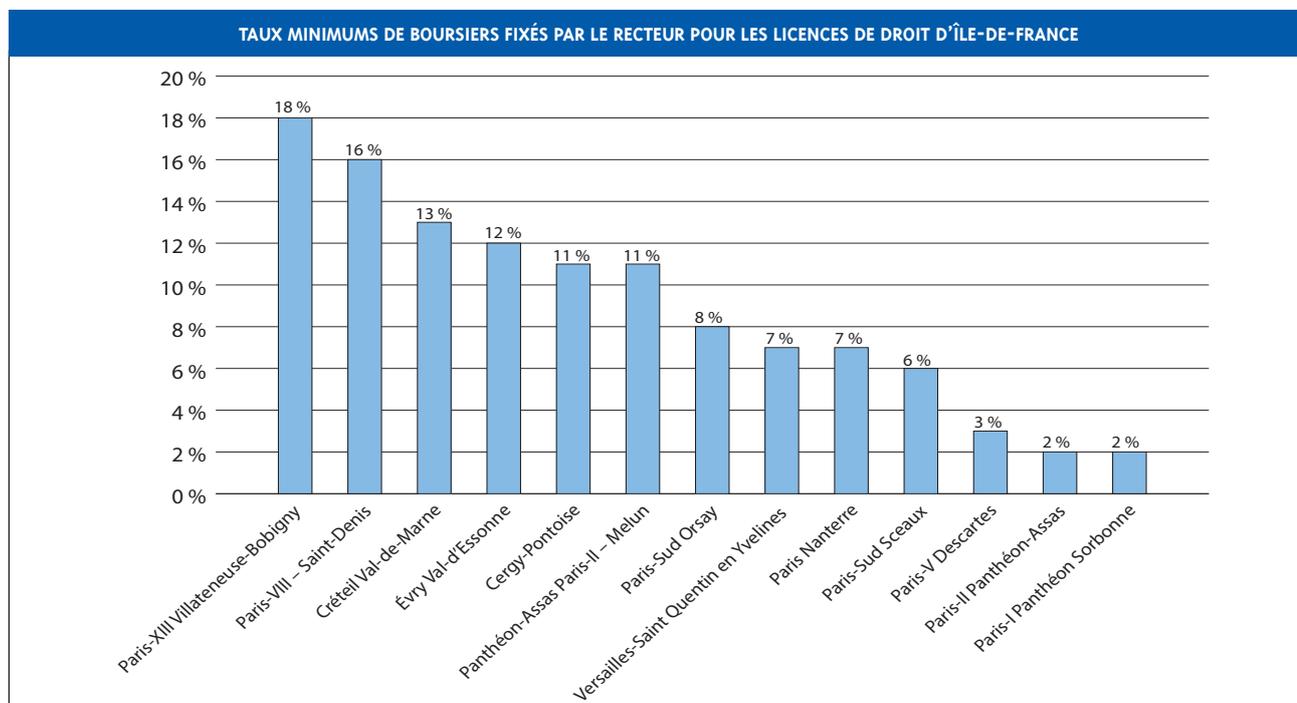
Cette bataille ne fait que commencer. La question d'un véritable statut permettant aux personnes en exil d'étudier et de vivre dans de bonnes conditions doit être posée.

Vous rencontrez peut-être cette situation dans votre université. L'avis et l'action de chacun comptent pour y faire face. La première des choses est de ne pas laisser les étudiants concernés isolés et sans interlocuteurs.

Vous pouvez leur prêter main-forte de multiples façons. N'hésitez pas à nous contacter pour en parler et vous joindre à notre bataille. ●

Les étudiants exilés de l'université de Lille

Contact : etudiants_de_galois_et_leurs_amis@laposte.net



Source : données Parcoursup publiées par M.-P. Couto, Twitter, 3 juin 2018.

raient garantir l'accueil et la réussite du plus grand nombre en licence dans toutes les universités, **le gouvernement poursuit sa politique inégalitaire de construction via les Idex de 10 pôles universitaires** un peu mieux financés en plongeant dans l'austérité les 9/10^e des autres établissements. Malgré ces 10 regroupements d'établissements avec lesquels les gouvernements successifs espèrent faire rayonner la France dans les classements internationaux, force est de constater qu'ils ne parviennent que très modestement à satisfaire cet indicateur. Serait-ce, selon l'axiome néolibéral, parce que les réformes ne sont pas allées suffisamment loin dans les fusions et le financement bureaucratique de l'« excellence » ?

Parcoursup reproduit et aggrave les inégalités sociales et culturelles

- Avec la constitution des dossiers (notes de 1^{re} et de terminale, CV à 17 ans + lettre de motivation), est-ce une volonté de développer l'autocensure des moins dotés en capital culturel ? Est-ce l'apprentissage de la concurrence, la méritocratie ou un renoncement à la lutte contre les inégalités sociales, scolaires et culturelles du secondaire ?
- Avec la prise en compte du lycée d'origine, est-ce la correction de disparité de notation ou la consécration des discriminations géographiques ?
- Avec la reproduction du nombre de boursiers du secondaire, est-ce là encore la possibilité de simplement ne pas être discriminé parce qu'on est

boursier ou la conservation des inégalités sociales entre les territoires ?

- Avec la limitation à 5 % de la mobilité géographique interacadémie, est-ce la volonté d'éviter la fuite des meilleurs bacheliers ou celle de préserver un « entre-soi » en limitant l'afflux de banlieusards dans les universités parisiennes ? (cf. graphique ci-dessus.)

La communication du gouvernement dit avoir **placé le jeune au cœur de ses choix** (Frédérique Vidal sur Europe 1 le 12 juillet 2018). Or, tous les lycéens l'ont expérimenté, ce ne sont pas eux qui sont au cœur du système, ce sont les responsables de formation qui ont dû trier puis distribuer les acceptations et les refus ! Pour respecter les candidats, il aurait fallu leur demander de hiérarchiser leurs vœux afin de maximiser leur satisfaction. Ce n'est pas ce qu'a choisi de faire le ministre. Elle considère qu'à partir du moment où le ministère a proposé une affectation, il a fait son travail de service public ! C'est un service minimum qui aggrave des inégalités : **encore un système pour les premiers de cordée.**

En refusant de remettre en cause la non-hiérarchisation des vœux imposée par Parcoursup, la ministre Frédérique Vidal multiplie par 8 le nombre de vœux traités simultanément par les responsables de formation. S'il est possible de classer 200 candidats quand on dispose de 100 places, ce n'est pas le même exercice quand nous en avons 1 600 à trier avec la même équipe pédagogique. Il est alors nécessaire de faire appel à des

algorithmes locaux spécifiques à chaque formation et transformer les CV et autres lettres de motivation en notes pour obtenir une moyenne pondérée. Sélectionner au centième de point des candidats alors que les notes sont au mieux précises à plus ou moins 1 point, c'est donner une signification à des chiffres qui n'a rien de scientifique et par là-même remplacer le tirage au sort par la loterie ! Dans certaines formations, le système ne tolérant pas d'ex aequo, il a même fallu aller chercher la troisième décimale après la virgule pour distinguer les candidats. Et c'est ce classement qui prévaut dans les longues files d'attente des listes complémentaires...

Pour dénoncer la discrimination des lycéens des quartiers populaires et obtenir l'accès aux algorithmes locaux de la plate-forme Parcoursup, le SNESUP-FSU, avec l'UNEF, le SAF, la FCPE, l'ASES, l'UNL, la FERC-CGT et le SNTES, **a saisi le défenseur des droits.**

Personne ne souhaite le retour à feu l'algorithme APB, mais pour affecter tous les bacheliers, il faut d'une part **ouvrir suffisamment de places dans les filières plébiscitées par les étudiants**, et d'autre part recourir à **un algorithme d'affectation qui prenne en compte la liste hiérarchisée des vœux des lycéens.** ●

(1) Éditorial de *La VRS*, n° 411, hiver 2017.
 (2) Le gouvernement ayant décidé de désindexer l'APL de la hausse des prix, cette année cette aide sera réduite du montant de l'inflation, soit près de 5 euros qui s'ajoutent à la baisse de 5 euros de 2017.

Sanctionnés pour présence aux côtés d'étudiants en lutte contre la loi ORE !

Deux collègues enseignants-chercheurs de l'université de Nantes viennent de se voir signifier des sanctions (6 mois de retard d'avancement d'échelon pour l'un, blâme pour l'autre) pour avoir été présents lors d'un charivari d'étudiants, faisant suite à la confiscation de cartes d'étudiant lors d'un examen qui a finalement été reporté.

Les organisations syndicales FSU et SUD-Éducation avaient demandé aux enseignants disponibles d'exercer une mission d'observateurs et si nécessaire de médiateurs pour éviter toute violence, dans cette période de tensions où la présidence de l'université s'acharnait à maintenir des examens alors que les conditions de sérénité et de sécurité pour les étudiants et les personnels présents n'étaient pas remplies et que les forces de l'ordre étaient appelées systématiquement en renfort.

Nos deux collègues se sont rendus, dans ce cadre, sur les lieux où la tension montait. Ils ont donc été présents quand des étudiants ont demandé des comptes aux cadres administratifs sur la confiscation de leurs cartes. Ils ont finalement dû s'interposer entre étudiants et personnels administratifs pour éviter tout débordement devant l'absence de réponse et l'inaction des cadres de la présidence présents.

Des cadres administratifs se sont alors considérés victimes de « démarches vindicatives des étudiants », auxquelles, par leur présence et posture, les deux enseignants-chercheurs se seraient associés. Ils auraient, de ce simple fait, « adopté un comportement

contraire à » leurs « obligations statutaires notamment celles d'exercer [leur] liberté d'expression dans le respect des principes de tolérance et d'objectivité ou de respecter les principes de dignité, d'intégrité et de neutralité ». L'utilisation grandiloquente de principes ne peut masquer la vacuité des accusations.

Alors que le rôle de médiateur et d'interposition est reconnu dans la décision de sanction, c'est bien la présence aux côtés d'étudiants en lutte qui est sanctionnée.

Cette restriction inédite des droits des enseignants-chercheurs à manifester, à répondre à des consignes syndicales d'observation et de médiation en situation de conflit, est d'une extrême gravité.

- Nous dénonçons le tournant autoritariste d'une présidence d'université qui bafoue l'honneur et les droits de collègues universitaires.
- Nous dénonçons les conséquences délétères des décisions inadaptées de la présidence en situation de crise lors de la lutte contre la loi ORE.
- Nous dénonçons des simulacres de justice disciplinaire qui ne citent que des témoignages à charge et jugent en comité restreint.
- Nous refusons toute sanction pour des collègues qui ont agi avec responsabilité et courage.

Le SNESUP-FSU apporte son plein soutien aux collègues pour faire annuler ces sanctions iniques. ●

*Communiqué du SNESUP-FSU de l'université de Nantes,
31 juillet 2018*



Le ministère de l'Éducation nationale ne respecte pas les statuts !

En raison du refus, sans jamais aucune motivation, du ministre de l'Éducation nationale de nommer comme directeur le candidat élu par son Conseil d'école en octobre 2017 ou l'un des autres candidats, l'ÉSPÉ de l'académie de Rouen se trouve depuis maintenant dix mois sans directeur. Les personnels de l'ÉSPÉ et les présidents des universités de Rouen et du Havre ont donc œuvré, en collaboration avec les autorités rectorales régionales, pour trouver une solution avec la proposition de la nomination d'un administrateur provisoire.

Or, le 12 juillet 2018, le ministre de l'Éducation nationale a décidé de prolonger le blocage et d'accentuer la crise en refusant de nommer la personne proposée par les universités dont dépend l'ÉSPÉ pour son administration provisoire. Il a finalement nommé comme administratrice provisoire une ancienne vice-présidente de l'université de Rouen qui était depuis deux ans chargée de mission au rectorat sur les dossiers ESR, à la suite d'une ultime proposition du président de l'université de Rouen-Normandie. Nous rappelons que la désignation de la direction des ÉSPÉ obéit à des obligations réglementaires et doit donc se faire dans le cadre d'une élection. Il ne peut s'agir d'une nomination à la discrétion du gouvernement pour imposer sa politique.

Conscient des enjeux dont le cas normand est, selon le gouvernement, porteur pour la future carte des académies et la réforme annoncée de la FDE, le SNESUP de l'université de Rouen-Normandie affirme qu'il est inadmissible que cette réforme se fasse au prix de la destruction ou du mépris d'un projet ÉSPÉ, de ses statuts et de ses formations qui fonctionnent bien aujourd'hui. Le gouvernement prend délibérément le

risque d'une menace directe sur l'avenir de la FDE et de l'enseignement dans un territoire où tous les acteurs, y compris le ministère, n'ont cessé de rappeler son impérieuse nécessité. ●

*Wandrille Hucy et Pierre-Emmanuel Berche,
section locale du SNESUP-FSU*



Et pourtant le comité de sélection avait bien travaillé...

À l'automne 2017, le CA restreint de l'université de Lorraine a invalidé les classements de deux postes de MCF en droit à l'UFR droit, économie et administration de Metz, sur la foi d'une lettre signée par quatre collègues influents (directeur de l'UFR DEA, directeur du collegium, directrice du pôle scientifique et directeur du laboratoire d'accueil). Ceux-ci dénonçaient un mauvais fonctionnement du comité de sélection. Petit souci qui n'a pas entamé l'ardeur du CA restreint : le directeur de l'UFR était membre desdits comités et était également membre du CA restreint et y siégeait lors du vote. Saisi en référé par un candidat classé premier, le TA a enjoint l'université de Lorraine de prendre une nouvelle décision, ce qui fut fait fin août. Il soulignait notamment que les faits dénoncés n'étaient pas étayés. Qu'a donc fait le CA restreint ? Il a continué d'invalider le classement, en mobilisant un nouvel argument : l'insuffisance de motivation du classement opéré par le comité de sélection.

Ce 22 août, le TA a jugé l'affaire sur le fond. Il confirme que la lettre était calomnieuse en retenant l'argument portant sur l'impartialité du doyen de l'UFR DEA et en jugeant que le comité de sélection avait procédé à un vote valide. Il a cependant retenu l'argument du mois d'août, sur l'insuffisance de motivation du classement. Mais cet argument est tout à fait spécieux, car le CA restreint n'a pas été aussi sourcilieux pour les classements des autres comités de sélection du printemps. Tout indique qu'il s'agit en fait de basses manœuvres pour régler des comptes sur les dos de candidats qui attendaient des postes. Pathétique ! ●

*Nicolas Gregori,
secrétaire de section de l'université de Lorraine*



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

MENER LA CONTRE-ATTAQUE



Congrès d'étude 2018

Enseignement supérieur et recherche : mener la contre-attaque

→ Dossier coordonné par le secrétariat national

Les Archives nationales du monde du travail nous ont accueillis à Roubaix, dans leurs magnifiques locaux, pour le congrès d'étude 2018 de notre syndicat, les 19, 20 et 21 juin 2018. Quarante-deux participants dont 62 délégués représentant 36 sections d'établissement étaient présents. Nous avons également eu le plaisir de rassembler conférenciers, syndiqués et acteurs des événements de Mai 68 pour débattre des avancées que ces mobilisations ont permises pour l'enseignement supérieur et la recherche. Les secrétaires générales de la FSU et du SNES-FSU et le secrétaire général du SNCS-FSU, tout comme les secrétaires nationaux du SNASUB-FSU et du SNTRS-CGT, nous ont fait l'amitié de partager nos travaux. Une délégation invitée d'Eğitim Sen, syndicat des enseignants de Turquie, a témoigné de la répression que subissent les fonctionnaires et les universitaires turcs. Les travaux en ateliers retranscrits dans ce dossier ont apporté des pistes d'action pour mener la contre-attaque et construire des alternatives aux politiques conservatrices, libérales, inégalitaires et austéritaires du gouvernement Philippe. Trois textes de congrès ont été adoptés, trois motions (licence, retraites et international) ont été votées et trois modalités du processus de modification de nos statuts ont été retenues par l'ensemble des participants. Que toutes et tous soient sincèrement remerciés pour les travaux accomplis. L'intégralité des textes et motions est disponible sur notre site : www.snesup.fr/rubrique/congres-detude-2018.

Les transformations du travail universitaire

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, Pascal Maillard, secrétaire national, coanimateurs de la commission

À la suite du séminaire organisé par le SNESUP-FSU le 11 janvier 2018 sur « Les transformations du travail universitaire », cette commission a permis d'établir un état des lieux des modifications principales qui affectent le travail universitaire. Trois grands ensembles d'analyses se sont dégagés.



Séance de travail autour du thème 1, en présence (de g. à dr.) de Pascal Maillard, Xavier Lambert, Jean-Luc Godet, Frédérique Rollet (SG SNES-FSU), Claudine Kahane et Hervé Lelourec.

Les transformations de nos missions et des conditions d'exercice de nos métiers
Plusieurs interventions ont souligné qu'une transformation radicale a affecté la nature même de nos métiers : déposés de notre liberté d'organisation et privés de la reconnaissance de nos savoir-faire par une administration autoritaire et des groupes de pilotage mandarinaux, nous sommes soumis continuellement à des procédures, des injonctions, des restrictions financières, à un fractionnement de nos tâches et à une perte de toute maîtrise du temps. Le défaut d'information et la privation de tout levier d'action sont le lot commun des universitaires. Le paradoxe est que la « révolution numérique », qui aurait pu être un facilitateur de nos métiers, est désormais vécue comme une tyrannie : l'avalanche des mails professionnels, y compris en dehors du temps de travail, génère une situation de télétravail subi, supplémentaire et permanent. Nombre de participants constatent le caractère délétère de l'injonction de l'urgence. Est

considérée comme centrale la question de la méconnaissance de leurs droits par les collègues. À tout cela s'ajoute un manque criant de reconnaissance des qualifications et des missions des enseignants-chercheurs. Toutes et tous attendent une revalorisation salariale.

Les conséquences de ces transformations
La conséquence la plus grave et qui a fait l'objet du plus grand nombre d'analyses et de témoignages est assurément la souffrance au travail. Elle se traduit par l'épuisement professionnel, ou burn-out, et relève d'une véritable maltraitance institutionnelle. Certains ont souligné que la prise en charge de la souffrance des collègues peut générer encore davantage de souffrance en raison des injonctions à se remettre au travail ou à cause de

l'incompétence des professionnels sollicités par les universités. Les participants ont encore déploré la perte de la collégialité, de la convivialité et du sens de notre métier. Ils ont souligné la très grande difficulté à faire de la recherche en raison des charges d'enseignement et des tâches administratives. Mention a été faite de la situation particulièrement critique des militants syndicaux, soumis à une double peine : ils subissent les conséquences générales qui affectent les collègues mais sont aussi maltraités en raison de leur engagement. Enfin, certains soulignent une grande déception : ils avaient de tout autres aspirations en choisissant de devenir universitaires. Et ce n'est pas le nouveau « Référentiel métier de l'enseignant-chercheur » proposé par le ministère qui arrangera les choses. Il

On constate un manque criant de reconnaissance des qualifications et des missions des enseignants-chercheurs.

a déjà tout d'un outil d'évaluation. Ce référentiel, à travers son découpage en capacités, conduit à perdre le sens de notre métier, en le ramenant à une liste d'activités bureaucratiques, d'attitudes et d'aptitudes inspirées de l'idéologie managériale, la plupart très éloignées des deux missions principales d'enseignement et de recherche.

Redonner du sens à notre métier

Une réflexion collective a permis d'ouvrir deux chantiers. Tout d'abord un tra-

vail de définition de notre métier, de nos missions, de nos motivations et du sens de notre engagement. Ont été mis en évidence l'engagement pour le service public, l'exercice de la liberté pédagogique et scientifique, la connaissance du monde et l'exercice de l'esprit critique, ainsi que l'émancipation et le progrès social. Ensuite les remédiations et les résistances que chacun d'entre nous met ou souhaiterait mettre en œuvre pour exercer son métier. Pour ce second chantier, les axes suivants ont été valorisés :

résister individuellement et refuser des tâches bénévoles ; résister au pilotage de la recherche en menant et en défendant des recherches en dehors des appels à projets ; exiger la transparence et l'équité ; ouvrir l'Université à la société. Parmi les mandats adoptés à l'unanimité en séance plénière du congrès, il convient de signaler la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle et le droit à la déconnexion, ainsi que l'élaboration d'une charte nationale des usages numériques dans l'ESR. ●

ROUBAIX 2018 VU PAR... Corine Pencenat, maître de conférences, université de Strasbourg

Avec le colloque sur Mai 68, l'ouverture du congrès d'étude a permis un retour sur la loi Faure. Le rappel des points-clés de la formation universitaire (la fonction critique, l'autonomie de la pédagogie et de l'élaboration des programmes, la proposition de nouvelles disciplines) fut d'autant plus salutaire que l'héritage apparaîtra mis à mal à l'issue des nombreux témoignages apportés dans la commission du thème 1.

Les tâches administratives, toujours plus nombreuses, accompagnent la transformation de l'étudiant en client à satisfaire, pendant que le processus d'acquisition du savoir devient un apprentissage de compétences. La concurrence établie par les appels à projets dépouille les conseils de leurs

tâches régulatrices. En conséquence de quoi, les souffrances au travail dans l'université française renvoient à celles des salariés de France Télécom au moment de la libéralisation de cette entreprise. Les critères observés d'une marchandisation de la transmission des connaissances, traditionnellement et organiquement liée à la recherche, transforment l'autonomie encore artisanale de l'enseignant et chercheur en une pléthore de tâches morcelées, propres à l'ouvrier spécialisé (C. Dejours). La déstructuration généralisée de la profession en fait oublier qu'il existe une différence de contenu entre un CM (une matière s'y élabore) et un TD (elle s'y pratique). Pire encore, un collègue en position N+1 y devient un supérieur hiérarchique

auquel prêter allégeance ! Le « Référentiel de l'enseignant-chercheur » en préparation au ministère a confirmé a priori cette « secondarisation » du supérieur et la crétinisation en cours des esprits.

Ce ne fut pas le moindre des mérites de ce congrès que de mettre en partage un espace de parole ouvert. Les analyses, leur richesse et leur clarté, mais encore leur convergence nous auront dotés d'outils pour mettre à distance un quotidien définitivement éprouvant. Se dessine, en paraphrasant P.-M. Menger, un sombre « portrait de l'enseignant-chercheur en travailleur », qui s'achèvera, heureusement, sur un brainstorming réinscrivant l'horizon utopique d'une autre université, l'université de nos rêves ! ●

COMMISSIONS

THÈME II

Statuts des établissements et conséquences sur les statuts des personnels

→ par Anne Roger, Marie-Jo Bellosta, *secrétaires nationales, coanimatrices de la commission*

Ces quinze dernières années, la restructuration de l'ESR et le démantèlement de la fonction et des services publics ont été menés conjointement et frontalement par les gouvernements successifs. Cette politique aboutit à une hétérogénéité et une concurrence croissante entre les universités, exacerbées par les PIA et les statuts dérogatoires. Cette commission a permis d'établir un état des lieux des modifications apportées au paysage universitaire.

Les termes d'« université cible » ou encore d'« ESPÉ du futur » fleurissent dans les projets consacrés aux regroupements d'établissements et aux fusions d'académies. Plusieurs interventions ont souligné que ces projets de regroupements ouvrent une brèche majeure dans le caractère public de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche (ESR). L'expérimentation rendue possible par l'article 28 du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » ouvrirait notamment la possibilité de l'adoption du statut de grand établissement par les universités cibles en préservant la personnalité

morale des établissements membres et en généralisant les situations dérogatoires. Ce statut ouvre la porte à la déréglementation et avec elle, au clientélisme et à la mise en place de réseaux se substituant à la collégialité qui relèguent à un plan anecdotique le fonctionnement démocratique. ►►



© Sofigael SG

▶ Les participant.e.s ont dénoncé les conséquences des regroupements, menés au pas de charge, dans la plus grande opacité et en comité restreint, écartant l'ensemble de la communauté universitaire des décisions qui la concernent pourtant au premier chef. Elles produisent des établissements tentaculaires éclatés sur différents sites, des économies d'échelle qui mettent en péril les emplois, la qualité et la spécificité des formations avec la tentation de mettre à l'écart des périmètres « cibles » les formations de 1^{er} cycle. Ainsi, une université à deux vitesses se met en place.

Les restructurations actuelles sont par ailleurs source d'inégalités à la fois pour les personnels et pour les étudiant.e.s. Sous-tendues par l'organisation d'un marché international de la connaissance dans un contexte de libéralisme exacerbé, elles sont justifiées par la nécessité d'une plus grande efficacité. Nombre de participant.e.s ont constaté, chacun au sein de son établissement, la dégradation des conditions de travail pour tout le personnel : gel de postes, recrutement accru de contrac-

tuels, inégalités de traitement et gestion locale des carrières. En tant que représentant.e.s du personnel, elles/ils ont témoigné du nombre croissant de collègues en souffrance.

Enfin, les débats ont permis de réaffirmer les principes qui doivent présider à l'enseignement supérieur :

- fonctionnement démocratique et prises de décision collégiales associant les actrices et acteurs des établissements, passant par des conseils composés en majorité de membres élu.e.s représentant le personnel et les étudiant.e.s ;
- service public, laïc et accessible où le cadre doit rester celui des coopérations engagées, avec un financement public pérenne et une étanchéité entre établissements publics et privés prévenant toute intrusion d'établissements privés et/ou confessionnels ;
- recrutement de personnels titulaires de statut de fonctionnaire d'État, seul

statut pouvant garantir la continuité du service public, l'indépendance et la pensée critique ;

- maintien des instances paritaires représentatives élues pour une gestion transparente et équitable des carrières ;
- financement de l'ESR augmenté et aligné sur les formations les mieux dotées, à la mesure de la hausse de la démographie étudiante, par un système transparent et un cadrage national des ressources ;
- frais d'inscription et frais administratifs au seuil actuel pour tous les usagers, pour un service public d'enseignement accessible à toutes et à tous, sans condition de ressources financières ni de nationalité ;
- liberté intellectuelle, scientifique et pédagogique permettant la libre détermination des formes de coopération sans pression individuelle ni chantage financier.

Les participant.e.s ont dénoncé les conséquences des regroupements, menés au pas de charge, dans la plus grande opacité et en comité restreint.

Avancer vers une société plus démocratique, plus juste et égalitaire nécessite le développement d'un service public de l'ESR. Les travaux dans le cadre de ce thème ont permis au SNESUP d'appeler à nouveau à refuser la généralisation des statuts dérogatoires, source d'inégalités, de précarisation et d'éclatement du paysage universitaire. L'université, lieu de pensée critique, doit rester ouverte à toutes et à tous, gratuite, laïque, formatrice et émancipatrice. ●

ROUBAIX 2018 VU PAR... Hugo Dujourdy, post-doctorant, Le Mans Université

En post-doctorat à l'université du Mans, j'ai choisi de contribuer aux travaux du thème 2 pendant ce premier congrès auquel je participais dans la mesure où il me semblait concerner l'ensemble des problématiques du système universitaire.

Comme pour les autres commissions, les travaux se sont organisés en trois temps : échanges d'expériences, expression des revendications puis écriture d'un appel à la communauté de l'ESR.

Dans ma commission, vingt-cinq participants sont réunis autour de la table,



Hugo Dujourdy.

débatissant avec prise des tours de parole sur les fusions, regroupements et associations d'établissements. La crise est forte, les expériences sont dures et le même vécu se retrouve dans toutes les bouches. Nous sommes tous d'accord, mais comment exprimer succinctement les multiples revendications, résumer une souffrance psychologique généralisée ? La diminution du nombre de syndicalistes face à l'augmentation de la souffrance au travail est comme un nuage d'incertitudes planant au-dessus de nos têtes. Les regroupements d'établissements

ne répondent pas à leurs promesses et apparaissent même désastreux : hausse des coûts et faible visibilité à l'international. La question à 6 milliards d'euros reste en suspens : pourquoi marchandiser l'ESR ?

Les universitaires n'ont ni le temps ni les moyens d'action pour infléchir des décisions non concertées et absurdes. À travers l'action syndicale, certains tentent de mesurer les inégalités induites par la sélection, l'impact de l'enseignement à distance ou du recrutement massif de contractuels. Comment assurer le suivi des étudiants et proposer de nouvelles formes de pédagogie corrélées à la recherche, alors que les financements ne sont plus assurés ? ●

**120 000
EMPLOIS
SUPPRIMÉS
SANS NUIRE À
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC ?**



**COURSE
AUX CONTRATS**

inégalités

**regroupements
imposés**

précarité

MODULATION

harcèlement

régionalisation

politique
d'excellence

**ÉVALUATION-
SANCTION**

AUSTÉRITÉ

DISCRIMINATION

**Q:- COMBIEN DE
TEMPS ALLEZ-VOUS**

TENIR SEUL.E.S?

R: SYNDIQUÉZ-VOUS!

ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S TITULAIRES
ET CONTRACTUEL.LE.S,
ENSEIGNANT.E.S DE STATUT SECOND DEGRÉ,
ENSEIGNANT.E.S CONTRACTUEL.LE.S,
DOCTORANT.E.S, POST-DOCS, VAGATAIRES.

Un syndicat d'action
et de rassemblement,
pour un grand service public
d'enseignement supérieur
et de recherche

SNESUPFSU

Ça ne serait pas du pipeau ?

Et vous croyez qu'on va avaler ces sornettes ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre l'emploi
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Impact des appels à projets sur la recherche et l'offre de formation

→ par Pierre Chantelot et Alet Valero, secrétaires nationaux, coanimateurs de la commission

La généralisation du pilotage de la recherche par l'appel à projets lors de la création de l'ANR en 2005 ainsi que la mise en place des programmes d'investissements d'avenir ont conduit à une restructuration profonde du paysage de la recherche.



© Sofigaeel SG

La recherche fondamentale non programmable est de facto asséchée, ainsi que toute recherche innovante. Les récents Prix Nobel de physique et de chimie ont tous indiqué que leurs travaux n'auraient pas été financés par les systèmes actuels.

Les valeurs de solidarité au sein des équipes, à l'intérieur des laboratoires et des établissements, ont été remplacées par une compétition stérile.

On constate que les appels à projets (AAP) ont un impact à différents niveaux de l'ESR, en particulier sur la recherche depuis la loi LRU de 2007 et la loi du 22 juillet 2013 qui fixe les modalités de regroupement des établissements (fusion, Comue, association) et leur statut. Les participants dénoncent les atteintes à la « liberté individuelle du chercheur », conséquences directes de cette politique. L'austérité budgétaire aggravée par une redistribution des moyens alloués à la recherche des laboratoires publics vers les entreprises via le CIR a permis une restructuration drastique du paysage et des finalités de la recherche.

D'une recherche libérée, nous sommes passés à une recherche martyrisée par les lois du marché, sous le prétexte de défis sociétaux et de compétition internationale.

Les initiatives d'excellence (Idex) ont été proposées comme seule alternative pour assurer le financement de la recherche. Imposés aux EC, les Idex et

les projets dits d'« excellence » ont profondément modifié la relation des EC à leur recherche, à leur équipe et à leur travail universitaire. Lancés en 2010, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) ont canalisé les financements sur la base d'appels à projets. Ainsi, les financements réalisés à travers les PIA, trois fois supérieurs aux subventions pour charges de service public (SCSP) sur la période 2013-2016, ont fait de ces financements un levier essentiel de recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche pendant la période récente.

L'impact sur le récurrent et les financements de la recherche s'est opéré de façon multiple :

- une réduction du récurrent – on passe de 1,2 % du PIB en 2002 à 0,6 % du PIB ces dernières années (estimations) en raison du transfert d'une partie du budget national de recherche vers le CIR ;
- les crédits des PIA tendent à devenir la principale source de financement des laboratoires ;
- les financements des AAP, y compris l'ANR, font l'objet d'une évaluation technocratique sans mener une analyse d'impact de ces politiques ;

- de fait, ils bénéficient de plus en plus aux mêmes équipes campagne après campagne ;
- la part des financements récurrents vient en support des bénéficiaires des AAP sans que les établissements mettent en place une politique de soutien aux projets non éligibles ;
- de fortes inégalités se créent entre chercheurs, équipes, laboratoires et établissements.

Ces répercussions sont pointées dans divers rapports de la Cour des comptes, les enseignant.e.s-chercheur/euse.s, les chercheur/euse.s et les enseignant.e.s les vivent au quotidien.

Réuni en congrès d'étude (19-21 juin 2018), le SNESUP-FSU demande :

- l'arrêt du recours aux APP qui vont occasionner les mêmes dégâts dans les formations ;
- le respect des libertés académiques, la liberté de la recherche et de l'enseignement ;
- le respect des statuts des enseignant.e.s, des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des chercheur/euse.s ;
- l'arrêt du recours aux emplois précaires et le retour aux postes pérennes de la recherche ;
- que la mission de

▼
D'une recherche libérée, nous sommes passés à une recherche martyrisée par les lois du marché, sous le prétexte de défis sociétaux et de compétition internationale.
▲

professionnalisation ne soit pas subordonnée aux exigences extérieures à l'université ; recherche et enseignement universitaires, dans un cadrage national, devant conserver la primauté ;

- l'augmentation du budget récurrent afin de retrouver une recherche innovante en rupture avec les effets de mode ;
- la préconisation, chaque fois que possible, d'un financement solidaire inclusif des équipes de recherche au sein des établissements. ●



Congrès extraordinaire : refonte des statuts

→ par Anne Roger, secrétaire nationale

Le congrès de Roubaix a été l'occasion de consacrer une demi-journée de réflexion à la refonte des statuts du syndicat. Lancé lors du congrès de 2017, ce chantier aboutira à un vote en 2019.

Le congrès d'étude était cette année complété d'une demi-journée de « congrès extraordinaire » consacrée à un échange autour de la refonte des statuts du SNESUP-FSU lancée conformément à la décision du congrès d'orientation de 2017, les modifications des statuts étant à proposer au vote du prochain congrès d'orientation, selon les statuts en vigueur. En effet, il est nécessaire de clarifier et d'actualiser un certain nombre d'articles au regard de l'évolution des pratiques et du contexte dans lequel agit le syndicat. Par ailleurs, un groupe de travail pluraliste dédié par la CA à ce chantier ayant travaillé durant l'année, il s'agissait également de faire un premier bilan de ses travaux et des points de consensus.

Dans un premier temps, une restructuration, un ajout de titres à certains articles et une féminisation du texte des statuts 2015 ont été réalisés, sans aucun changement sur le fond, pour une meilleure

lisibilité. Cette réécriture a été validée à l'unanimité comme point de départ des modifications à venir (www.snesup.fr/article/texte-initial-statuts-snesup-reordonne-et-feminise).

Deux autres points ont été adoptés par le congrès :

- toute proposition de modification des statuts doit être rédigée précisément sous la forme d'un article s'insérant parfaitement dans le texte des statuts, si la modification est adoptée (37 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 NPPV) ;
- le GT est mandaté par le congrès pour faire une proposition de procédure et de calendrier à la CA concernant à la fois les modifications des statuts et la réforme du règlement intérieur en cohérence avec ce

projet (35 pour, 0 contre, 0 abstention, 3 NPPV).

La réflexion engagée au sein du groupe de travail a donné lieu à la fois à des propositions consensuelles (place des femmes, suppression d'une des instances, élection périodique des responsables de section) et à d'autres propositions sur lesquelles les analyses divergent entre tendances et au sein de la CA. Elles ont été discutées lors de cette session. Le GT mandaté par le congrès continuera durant cette année à étudier les modifications statutaires qu'il sera pertinent de proposer au vote des adhérents en

2019 (rappelons qu'elles doivent réunir deux tiers des mandats lors du congrès d'orientation pour être acceptées). ●

Il est nécessaire de clarifier et d'actualiser un certain nombre d'articles au regard de l'évolution des pratiques et du contexte dans lequel agit le syndicat.



© Sofigael SG



© Sofigael SG



© Sofigael SG



© Sofigael SG



Colloque « Mai 68 et le SNESUP »

→ par Michelle Lauton, secteur Retraité.e.s

La Commission administrative du SNESUP avait décidé d'ouvrir le congrès d'étude du syndicat par un colloque sur « Mai 68 et le SNESUP »⁽¹⁾. Cette initiative s'inscrit dans la contribution du SNESUP à l'Histoire.



Le colloque, en présence (de g. à dr.) de Claude Mazauric, Daniel Monteux, Danielle Tartakowsky, Abraham Behar et Simone Roux.

Hervé Christofol a ouvert le colloque, qui s'est tenu le 19 juin 2018 et auquel ont participé de nombreux camarades, notamment d'anciens secrétaires généraux (Jacques Dureau, Claude Mazauric, Daniel Monteux, Alain Roux) et secrétaires généraux adjoints (Abraham Behar, Gérard Lauton, Michelle Lauton), ainsi que Florence Audier (SNCS). Il a souligné l'apport de **Jean-Yves Duyck** à la préparation de ce colloque qui a été dédié à sa mémoire.

Anne Lebel et **Cécile Dumoulin**, archivistes, ont évoqué le rôle des Archives nationales du monde du travail (ANMT) qui hébergent des milliers de mètres linéaires d'archives (entreprises, syndicats) à la disposition des chercheurs/euse.s.

Jean-Philippe Legois (Cité des mémoires étudiantes) a présenté des photos où l'on pouvait reconnaître des dirigeants étudiants ou enseignants à la Sorbonne (il y avait peu de femmes dans ces rôles).

Bruno Poucet, professeur à l'UPJV, a dépeint la situation pré-68 et son contexte international : guerres, révolutions, mouvements d'émancipation. La jeunesse porteuse d'exigences nouvelles veut changer la vieille Université, et aussi changer la vie. C'est aussi le cas d'universitaires. Assistants et maîtres-assistants veulent prendre part aux décisions. Par-delà les divisions entre réformistes et radicaux, l'Université française post-68 en sortira transformée.

Alain Dalançon a fait un détour par l'action dans les lycées, où le SNESUP avait

demandé aux collègues d'être près de leurs élèves.

Jacques Fossey a relaté l'occupation du CNRS et les acquis en matière de participation aux décisions (cf. *La VRS*, n° 413, été 2018⁽²⁾).

Lors de la table ronde présidée par **Danielle Tartakowsky**, celles et ceux qui enseignaient à l'université en 1968, qu'ils aient été « mino » ou « majo », comme on le disait à l'époque, ont alterné témoignages et tentatives d'écrire déjà l'Histoire, la subjectivité reprenant parfois le dessus. Extraits.

Abraham Béhar : « *Le grand rêve des majoritaires est de faire de l'Université le grand lieu de la rencontre entre science et société, et pas seulement ouvrir les facultés aux fils d'ouvriers.*

De quelle science s'agit-il ? Celle qui s'élabore de par le monde autour de bouleversements majeurs comme dans mon domaine (génétique et nouvelle biologie). Pour cela, il faut une ouverture massive à la recherche, la fin de la thèse d'État "œuvre de toute une vie", et une réorganisation de l'initiation à la recherche : c'est le projet IPRES, où on associe formation pédagogique des enseignants-chercheurs et entrée pratique dans le monde de la recherche.

Faire rencontrer cette science, vivante et de niveau international, avec "le tiers-état de la connaissance" – l'extraordinaire savoir accumulé par le prolétariat – était pour l'essentiel notre utopie soixante-huitarde. »

Daniel Monteux : « *Une foule de témoignages marque ce 50^e anniversaire. [...] Mais des plumitifs et politiciens réactionnaires, comme Sarkozy en 2007, ont voulu dénigrer, diaboliser et extirper des mémoires la plus longue et massive lutte sociale du siècle dernier et la plus vigoureuse protestation étudiante et universitaire. Mai 68 "portera loin" ; ses résultats, ses enjeux et sa mémoire*

vive doivent nous inciter à lutter pour les conserver et les transmettre. "Une révolte sans passé ni lendemain ?", rien n'est plus faux.

Claude Mazauric : « *Mai et juin 1968 ont été des moments de luttes intenses, polysémiques et diverses. [...] Mais [...] qu'avons-nous engrangé dans notre milieu d'"universitaires" des effets du mouvement de 1968 ? Je ne m'en tiendrai qu'à un seul aspect de "l'héritage de Mai 68", la configuration d'ensemble des structures universitaires venue ensuite.* »

Simone Roux : « *Dans le département, il fallait défendre le soutien, raisonné certes, aux grands mouvements sociaux, aux manifestations. Nous devenions des révolutionnaires dangereux. Pour aboutir à des prises de position s'insérant*

dans le mouvement d'ensemble, il fallait longuement discuter. Nous avons réussi à tenir pendant quelques semaines [...]. La violence verbale, fréquente dans les discussions, pouvait annoncer une violence physique, heureusement rare. »

Jean Malifaud : « *Pour ce qui est de l'Université, nous avons eu des appréciations différentes de la loi Faure et de la prétendue cogestion qu'elle impliquait [...]. Mais Mai 68 a permis que nos universités deviennent fréquentables, que le rapport de force permette de rejeter l'essentiel des coups bas que les pouvoirs entendaient lui asséner... et ce jusqu'à l'avènement d'Allègre qui a commencé à soumettre la recherche à des contrats avec le privé via des agences. Après lui, la droite sut redoubler d'agression et ce qu'on croyait être à gauche s'est poursuivi... jusqu'à la situation de dégradation totale qui se profile ! »*

Ce colloque n'a été qu'une étape dans un travail sur l'Histoire. La parole est maintenant aux historien.ne.s, pour qui le SNESUP continuera à mettre à disposition témoignages et documents. ●

(1) www.snesup.fr/article/colloque-le-snesup-en-mai-68.

(2) sncs.fr/sites/sncs.fr/IMG/pdf/vrs_413.pdf.

TITULARISATION DES MCF

Nouveau collègue : tu crois avoir été recruté, pas si vite !

→ par Marie-Jo Bellosta, *secrétaire nationale*, et Michel Carpentier, *secteur Situation du personnel*

La titularisation des maîtres de conférences stagiaires n'est plus une simple formalité. Ainsi, le secteur Situation du personnel (SDP) a été alerté récemment sur quatre dossiers de titularisation et a accompagné les collègues dans leurs démarches.

Quatre maîtres de conférences ont eu recours au secteur SDP entre mai et juillet pour l'élaboration de leur dossier de titularisation.

- **Stagiaire avec plusieurs années d'expérience en tant que PRCE**, elle/il a reçu de son directeur de recherche une demande de transmission de « draft » sur ses travaux en cours avec la remarque qu'elle/il n'avait pas eu de publication durant son année de stage. Après une très forte mobilisation locale, une lettre accompagnée d'attestations, le Conseil académique (CAC) a donné un avis favorable à sa titularisation.
- **Stagiaire nouvellement affecté.e dans l'établissement**, elle/il a eu connaissance quinze jours avant le CAC d'un avis favorable sur ses activités d'enseignement, et de deux avis défavorables sous le motif qu'il n'y avait pas eu acceptation des deux articles déjà soumis à des revues. À la suite de la mobilisation de la section et des collègues, et des observations envoyées au directeur, au vice-président et au président, le CAC a approuvé à l'unanimité sa titularisation.
- **Stagiaire nouvellement affecté.e dans son établissement et devant effectuer ses recherches sur un autre site**, elle/il a reçu un avis très favorable sur son activité d'enseignement. Cependant, début juillet, elle/il est aver-

▼
Ces situations ont été rendues possibles par les modifications successives apportées à la procédure de titularisation par les lois Pécresse et Fioraso.
 ▲

ti.e de l'avis défavorable du CAC sur cette motivation : « *Son investissement reste pour l'heure à consolider.* » Un recours en appel auprès du président de l'établissement a été envoyé, la section locale reste également mobilisée.

- **Stagiaire pour la deuxième année et ayant un avis favorable de son directeur de recherche**, elle/il redoute un avis défavorable pour ses activités d'enseignement. Elle/Il apprend, après avoir demandé le procès-verbal du CAC ayant renouvelé son année de stage, qu'elle/il est titulaire depuis un an et que le président avait choisi de passer outre à l'avis défavorable du CAC. Le SNESUP national a écrit au président. L'affaire n'est pas finie...

RAPPELONS QUE :

- le refus de titularisation à l'issue de l'année de stage doit rester une mesure exceptionnelle que seuls de graves manquements peuvent justifier ;
- l'appréciation portée sur les MCF stagiaires doit être a priori bienveillante. Elle doit tenir compte des difficultés qu'entraîne l'intégration à des équipes de recherche et de forma-

tion nouvelles. Il en va de même pour les contraintes qui peuvent découler d'un déménagement ou de l'éloignement du domicile familial ;

- le prolongement du stage est en réalité une sanction. Sans s'étendre sur la perception douloureuse d'être rejeté quelques mois après avoir été élu, cette mesure entraîne en outre un retard de carrière d'une année.

COMMENT EST-ON ARRIVÉ À CES SITUATIONS ?

Ces situations ont été rendues possibles par les modifications successives apportées à la procédure de titularisation par les lois Pécresse et Fioraso. Précédemment, la décision incombait à la commission de spécialistes dont relevait le stagiaire et qui l'avait recruté un an auparavant. Elle était ensuite formalisée par un arrêté du ministre. Les commissions de spécialistes ont été supprimées en avril 2009 et leur compétence en matière de

titularisation transférée au conseil scientifique, puis au CAC en formation restreinte à partir de 2013. Parallèlement, c'est désormais le président ou directeur de l'établissement qui signe l'arrêté de titularisation. La seule disposition restée inchangée concerne la possibilité de recours au conseil d'administration en formation restreinte en cas d'une décision défavorable.

Ces modifications se sont traduites par la perte de proximité dans la prise de décision puisque seuls les organes centraux sont désormais compétents, et par une perte de la collégialité disciplinaire. En effet, les membres du CAC connaissent rarement les stagiaires concernés et n'appartiennent pas forcément à leur discipline. Cédant à la facilité, la plupart des CAC prennent avis des directeurs de laboratoire, responsables de formation ou directeurs de composante. Ce qui a par ailleurs pour effet de contribuer au développement de pseudo-hiérarchies propices aux dérives clientélistes. Par exemple, ce peut être l'occasion pour un collègue de « corriger » le choix du comité de sélection qui ne lui convenait pas. ●

NOUS DÉFENDONS UNE PROCÉDURE DANS LAQUELLE :

1. les avis des directeurs de structures seraient remplacés par les avis de leur conseil élu en formation restreinte ;
2. les stagiaires auraient la possibilité de formuler des observations contradictoires sur ces avis.

Retrouvez la version longue de cet article à cette adresse : www.snesup.fr/article/jeune-collegue-tu-crois-avoir-ete-recrute-pas-si-vite.

Campagne 2018 : la Saint-Barthélemy des hétérodoxes

→ Marie-Jo Bellosta, *secrétaire nationale*, et Michel Carpentier, *secteur Situation du personnel*

Divisée en écoles de pensée dont l'influence a varié selon les époques, la science économique est aujourd'hui essentiellement dominée par le courant orthodoxe, qui se traduit par une discrimination au niveau du recrutement des professeurs, dont la qualification est décernée par la seule section 05 du Conseil national des universités (CNU).



Le pourcentage de professeurs recrutés n'appartenant pas au courant dominant est de 5 % sur la période 2005-2011.

À cours des trois derniers siècles, le développement de la science économique a été rythmé par l'apparition de nombreuses écoles de pensée, tantôt antagonistes, tantôt complémentaires : physiocratie, école classique, marxisme, école autrichienne, historicisme, institutionnalisme, keynésianisme, néoclassicisme... Si l'influence respective des différents courants de pensée a évidemment varié selon les époques, ils ont pu néanmoins en général coexister dans le monde académique. Mais depuis environ trois décennies, un courant de pensée issu de l'école néoclassique – significativement qualifié d'« orthodoxe » – a pris une position de plus en plus hégémonique au sein des institutions universitaires, au point de menacer dans leur existence même l'ensemble des autres courants amalgamés sous l'étiquette unique « hétérodoxe ».

La domination du courant orthodoxe se traduit par une discrimination qui se fait particulièrement sentir au niveau du recrutement des professeurs. Ainsi, entre 2000 et 2004, le pourcentage de professeurs recrutés n'appartenant pas au courant dominant était encore de 18 %. Il est tombé à 5 % sur la

période 2005-2011 (6 recrutements sur 120)⁽¹⁾.

En 2014, les choses en étaient arrivées au point où la création d'une nouvelle section du CNU intitulée « Institution, économie, société et territoire » avait été envisagée, création finalement bloquée par le ministère après une intervention de Jean Tirole⁽²⁾. Néanmoins, à la suite des recommandations du rapport Hautcoeur⁽³⁾, la filière de recrutement via l'agrégation du supérieur a été de facto supprimée : le recrutement des professeurs d'économie passe désormais par la qualification décernée par la section 05 du CNU. À la faveur du rattrapage de retards de carrière particulièrement flagrants, on a pu croire un temps que la discrimination envers les économistes dits « hétérodoxes » avait enfin cessé. Mais les mauvaises pratiques ont la vie dure : alors qu'en 2017 le pourcentage de candidats hétérodoxes ayant obtenu la qualification était encore du même ordre que celui des orthodoxes (environ 50 %), la campagne 2018 a vu 68,8 % de ces derniers qualifiés, contre seulement 31,6 % pour les hétérodoxes. Au total, seuls 13 % des qualifiés se rattachent à des courants hétérodoxes.

La section 05 retient pour seul critère le nombre de publications classées dans une liste établie par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), liste elle-même largement biaisée en faveur des thématiques orthodoxes. Cette politique aboutit à défavoriser les candidats fortement impliqués dans l'enseignement et la vie des laboratoires. Malgré ce handicap, il apparaît que certains des dossiers hétérodoxes recalés cette année comportaient un nombre de publications supérieur à ceux de candidats ayant obtenu la qualification. Les candidats

cette nouvelle motivation : « Le candidat a exercé des responsabilités collectives importantes à l'Université de [...] et a dispensé des enseignements très diversifiés. Toutefois, la section a jugé qu'à l'aune de la carrière du candidat, la production scientifique est insuffisante en quantité et qualité pour une qualification aux fonctions de professeur des universités. » Il a pourtant suffi à certains candidats orthodoxes qu'ils totalisent trois ou quatre publications référencées par le HCERES pour obtenir la qualification. Un retour de la 5^e section à des pratiques plus ouvertes,

Ces pratiques discriminatoires rendent plus que jamais nécessaire la création d'une nouvelle section CNU.

ainsi écartés l'ont tous été avec comme motivation identique : « Sur l'avis des rapporteurs, après délibération, la section a jugé le dossier insuffisant. Celui-ci devra être renforcé par des contributions dans des revues référencées par le HCERES. »

Plusieurs de ces candidats ont exercé un recours auprès du ministère, ce qui a conduit ce dernier à demander à la section 05 que leur cas soit réexaminé... Peine perdue puisque la section a confirmé sa première décision en « personnalisant » le motif du rejet. C'est ainsi qu'un collègue classé dans la tranche des 20 % pour la PEDR, avec à son actif dix-sept publications référencées par le HCERES (dont trois de rang A), a reçu

accompagnées d'une définition mieux équilibrée des critères de qualification, s'impose, comme le recommandait le rapport Hautcoeur. Ces pratiques discriminatoires viennent s'ajouter à d'autres atteintes à la liberté de la recherche⁽⁴⁾ et rendent plus que jamais nécessaire la création d'une nouvelle section CNU. ●

(1) André Orléan et al., *À quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ? Manifeste pour une économie pluraliste*, Les Liens qui libèrent, 2015.

(2) asoeconomiepolitique.org/wp-content/uploads/Lettre-de-jean-Tirole.pdf.

(3) « L'avenir des sciences économiques à l'Université en France », rapport rédigé par Pierre-Cyrille Hautcoeur, 2014.

(4) Voir mensuel n° 666, juin 2018.

BUDGET

De l'argent, il y en a... → par Hervé Christofol, secrétaire général

La politique néolibérale du gouvernement Macron-Philippe marche à plein régime, avec des prévisions budgétaires pour l'enseignement supérieur et la recherche de 500 millions d'euros d'augmentation en 2019 par rapport au budget 2018, là où il faudrait 2,65 milliards d'euros chaque année pour les dix ans à venir.

« C'est un record. Les entreprises cotées en Bourse ont distribué au deuxième trimestre 497,4 milliards de dollars de dividende, soit une hausse de 12,9 %. La croissance mondiale a tiré la profitabilité des entreprises », titrait *Les Échos* le lundi 20 août 2018 ! Les entreprises françaises du CAC40 (Sanofi, BNP Paribas, Total...) ne sont pas en reste car avec 50,9 milliards d'euros (Mds€) de dividendes distribués au deuxième trimestre 2018 (en hausse de 23,5 % par rapport à 2017), elles réalisent également un record national historique !

C'est ainsi que la politique du gouvernement de baisser simultanément l'impôt sur les dividendes (perte de recette de 1,8 Md€), d'instaurer une « flat tax » de 30 % sur les revenus du capital (perte de recette de 1,3 Md€) et de baisser la taxe d'habitation (perte de recette de 19 Mds€ dont 9 Mds€ pour les seuls 20 % des ménages les plus aisés⁽¹⁾) prive l'État de recettes pour financer nos services publics à hauteur de plus de 22 Mds€ par an.

Si nous ajoutons à cela la transformation du pacte de responsabilité et du CICE (40 Mds€ en année pleine compensés par le budget de l'État) en baisse pérenne de cotisations sociales alors que, d'une part, les études d'impact n'ont pas démontré

que cette mesure permettait de créer des emplois (mais plutôt d'augmenter les dividendes, comme l'illustrent les 50,9 Mds€ distribués au deuxième trimestre 2018) et que, d'autre part, les besoins de la protection sociale devraient croître (retraites, santé, prévoyance et dépendance), et le maintien du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les grands groupes (près de 6 Mds€ alors qu'il ne se montait qu'à 1,7 Md€ en 2007), ce sont plus de 66 Mds€ de recettes qui manquent au budget de l'État ! Rappelons

que le déficit du budget de l'État en 2017 s'élevait à 64 Mds€... Nous n'avons donc pas un problème de dépense publique, mais bel et bien un problème de recettes. Pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), l'arrêt de la dégradation des conditions de travail, la résorption de l'emploi précaire, un plan de constructions et de réhabilitations immobilières, l'augmentation du taux d'encadrement des étudiants et le financement pérenne des recherches nécessiteraient 2,65 Mds€ d'augmentation par an durant dix ans. C'est l'objectif adopté

par la représentation nationale à travers la Stranes⁽²⁾ mais que le gouvernement Philippe-Macron ne semble pas décidé à respecter puisque les prévisions budgétaires pour l'ESR ne prévoient que 500 millions d'euros (M€) d'augmentation en 2019 par rapport au budget 2018 !

Les Français sont attachés à leurs services publics, le ras-le-bol fiscal est martelé par les néolibéraux mais il n'est pas partagé : les études du ministère des Solidarités et de la Santé réalisées chaque année depuis 2000 indiquent « que

▼
Le ras-le-bol fiscal martelé par les néolibéraux n'est pas partagé par les Français, qui sont attachés à leurs services publics.
▲

44 % de la population juge que l'État n'intervient « pas assez », 32 % « ce qu'il faut » et 21 % « trop ». La part de ceux qui estiment que l'État intervient trop est au même niveau qu'en 2006. »⁽³⁾ ●

(1) Estimations citées par Manuel Domergue, « Taxe d'habitation : encore un cadeau aux riches », *Alternatives économiques*, n° 381, juillet-août 2018, p. 29.

(2) Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, votée en 2016.

(3) Louis Maurin, « La France dépense-t-elle trop ? », *Alternatives économiques*, n° 381, juillet-août 2018, p. 15.

Action publique 2022 : une bombe à fragmentations

Les propositions du comité Action publique 2022 ont été rendues publiques au début de l'été grâce à une indiscretion salutaire du syndicat Solidaires-FP (solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/nos-engagements/solidaires-fonction-publique/1626-le-voila-le-rapport-cap-22.html). La première partie du rapport est intitulée « Nos convictions », indice s'il en était besoin que nous avons affaire à une soupe idéologique indigeste et mal réchauffée. La nécessité du changement sert de postulat à une démonstration qui se conclut par la nécessité d'une « transformation radicale » reposant sur « quatre ruptures » : mettre fin au service public « pour tous », imposer une « logique de transparence » aux administrations, accélérer les délégations au secteur privé, créer les « conditions de la confiance » entre les agents et les administrations.

Le MESRI fait partie des ministères jugés prioritaires pour la mise en œuvre de ces réformes. Même si nous avons la fâcheuse habitude de servir de cobayes aux apprentis législateurs, cette fois-ci la coupe est pleine :

- « (...) la politique des formations supérieures, la stratégie nationale de recherche et la tutelle des organismes de recherche continueraient à être assurés par l'administration centrale alors que l'ensemble des autres missions seraient prises en charge par des agences » (p. 35) ;
- « (...) une évaluation objective et impartiale des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) doit être menée et pourrait donner lieu à une accréditation professionnelle ainsi qu'une réflexion sur le recrutement des personnels des ÉSPÉ et leur lien avec l'université » (p. 64) ;
- le rapport propose d'« augmenter et améliorer l'accueil dans l'enseignement supérieur en différenciant l'offre » (proposition 9), ce qui implique (a) de « moduler le financement des opérateurs en fonction de critères clairs et évalués » (p. 67), ce qui revient à mettre en œuvre une différenciation généralisée des établissements et des organismes de recherche ; (b) d'« accroître l'autonomie des universités, notamment en diversifiant et en augmentant leurs ressources propres » (p. 68) ; (c) d'« assouplir la gestion des ressources humaines des chercheurs et des enseignants-chercheurs » (p. 68).

Question subsidiaire : devinez qui seront les chasseurs et qui seront les lapins dans le cadre de cette « gestion plus agile » ?

Christophe Voillot, secrétaire national

ASSISES DE NANTERRE

Pour un enseignement de la philosophie digne de ce nom ! → par Nathalie Lebrun, secrétaire nationale

Les réformes en cours ont été analysées lors des Assises nationales de l'enseignement de la philosophie qui se sont tenues le 15 juin 2018 à Nanterre. Les participants ont nourri et fortifié leurs réflexions conduisant à un certain nombre de revendications.

Ces assises réunissaient à la fois des organisations syndicales (SNES-FSU, SNESUP-FSU, CGT Éducation, SNFOLC, SUD-Éducation), des associations professionnelles (Acireph, Appep) et des départements de philosophie de l'enseignement supérieur.

Bien que la réforme du lycée, qui sera mise en application en 2021, fasse la part belle à la philosophie avec le maintien d'un contrôle terminal anonyme, contrairement à d'autres disciplines, la nouvelle structure du lycée déclinée en spécialités (disparition des séries L, E, ES) va accroître le nombre d'élèves par classe et induire des inégalités entre lycées sur la possibilité de suivre un enseignement de philosophie approfondi. Elle risque d'entraîner une diminution des vocations pour la philosophie à l'université et, de ce fait, impacter les formations universitaires. L'obligation d'insertion sur le marché du travail inscrite dans la loi ORE⁽¹⁾ risque de mettre en péril la philosophie à l'université en la

réduisant au rang d'enseignement supplétif adossé à des formations autres que philosophiques.

Le SNESUP-FSU, avec les autres **organisations syndicales précitées**, demande le retrait de ces réformes et l'ouverture de négociations. Outre la création d'universités pour faire face à l'augmentation de la démographie étudiante, le maintien de frais d'inscription au niveau actuel, et une véritable politique d'emplois publics titulaires, le SNESUP-FSU revendique :

- des concours de recrutement des professeurs de philosophie qui conservent un caractère unidisciplinaire, ne sacrifiant pas la formation disciplinaire à une professionnalisation précoce ;
- une réforme des masters MEEF⁽²⁾ pour une véritable formation universitaire et professionnelle, avec un adossement aux domaines de recherche pertinents pour la construction de la professionnalité, associant tous les acteurs et bénéficiant des moyens à la hauteur des ambitions ;



© Shutterstock

- un enseignement de la philosophie à l'université qui garantisse la laïcité et le libre usage de la raison.

(1) Orientation et réussite des étudiants : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000036683777&categorieLien=id.

(2) Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Pour en savoir plus : www.snesup.fr/article/declaration-commune-des-assises-de-nanterre-du-15-juin-2018-sur-lenseignement et www.snesup.fr/article/assises-de-lenseignement-de-la-philosophie-dans-le-secondaire-et-le-superieur-15-juin-2018.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Détruire les ÉSPÉ : un projet qui s'affirme ! → par Muriel Coret, collectif FDE

Ces derniers mois, diverses annonces et recommandations concernant une réforme de la formation des enseignants (FDE) ont été rendues publiques.

Réponses des ministères au référé de la Cour des comptes, rapport des Inspections générales sur la formation continue dans les ÉSPÉ, projet de « pré-recrutements » par modification du statut des EAD, déclarations relatives à un changement de position des concours et à la fusion des académies, rapport sénatorial Brisson-Laborde sur le « métier d'enseignant », rapport Filâtre sur l'amélioration de la formation initiale des PE, rapport intitulé « Service public – Se réinventer pour mieux servir » (CAP22)... Ces annonces font système et dessinent un projet global de formation des enseignants que nous ne pouvons accepter : reprise en main de la formation par les rectorats, mépris du travail collectif des formateurs d'ÉSPÉ, décrochage entre premier et second degrés, dévoiement de l'idée du prérecrutement,

fusion des académies, « rationalisation » des cartes de formation, etc.

On voit poindre une volonté de vider les ÉSPÉ et d'en faire une coquille administrative vide, ce qui conduirait à faire disparaître les équipes qui garantissent la cohérence certes imparfaite qui subsiste encore dans la formation et qui sont la condition d'existence d'une formation professionnelle et universitaire. Cela conduirait aussi à rendre impossible toute dynamique collective des étudiants en formation au profit d'une formation par compagnonnage.

On est frappé par la méconnaissance du ministère de ce qui constitue la matrice d'une formation de haut niveau, c'est-à-dire le fait que, selon Léonard de Vinci, « la pratique doit toujours être édifiée sur une bonne théorie. Ainsi, ceux qui

s'entêtent à pratiquer sans science, sont comme des marins sur un navire sans timon, ni boussole ». Or la théorie (disciplinaire, didactique, pédagogique, etc.) qui fonde la pratique enseignante a besoin d'être constituée en relation avec cette pratique pour qu'elle puisse aider à son analyse et à son développement.

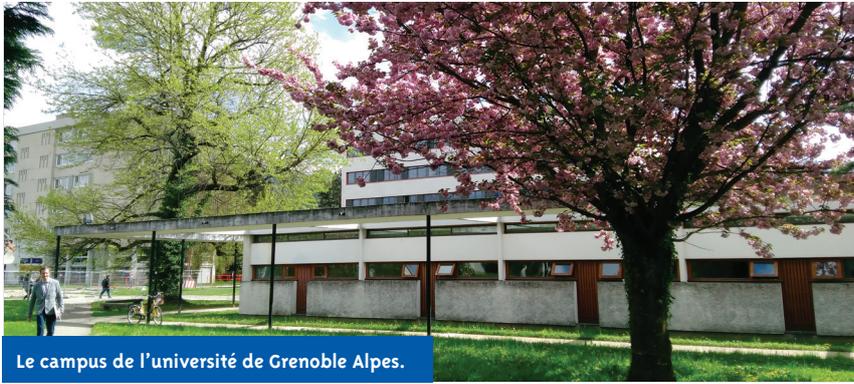
Pris en étau entre restriction budgétaire et idéologie d'un terrain paré de toutes les vertus, le projet d'une formation de haut niveau pour les professeurs nous paraît ainsi mis en grand danger. ●

Assemblée générale nationale de la formation des enseignants (FDE) et des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), le 29 septembre, à l'ÉSPÉ de Paris.

Une rentrée en fanfare

→ par Julien Rivoire, secteur International, Nathalie Lebrun, secrétaire nationale

Attac poursuit sa dynamique de convergences avec cette université d'été qui a réuni du 22 au 26 août à Grenoble de nombreuses organisations syndicales et associatives, pour des réflexions et des débats particulièrement riches et constructifs.



Le campus de l'université de Grenoble Alpes.

© P. baldwin80/Wikimedia Commons

Pour la première fois, Attac et le CRID ont cette année renoncé à organiser leur propre événement pour mettre en place l'Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens, fruit de la coorganisation de centaines d'acteurs qui ont répondu à l'appel. De nombreuses associations, syndicats (FSU, Solidaires, FERC-CGT...), collectifs, médias indépendants, réseaux ont élaboré de concert un contenu de réflexion et de débat étalé sur quatre jours (22-26 août) à Grenoble dans le cadre d'une centaine d'événements (ateliers, séminaires, spectacles-débats, etc.).

Au lieu des 1 500 personnes attendues, plus de 2 150 inscrits ont été finalement recensés en fin d'édition. Ce franc succès, qui s'est déroulé dans un contexte social difficile pour les mouvements sociaux, a été source d'espoir. La résignation ne l'a pas emporté et nos valeurs pour un autre monde solidaire, pour une transition écologique, sociale et féministe sont partagées par divers mouvements et réseaux. Un autre enseignement du succès de cette université d'été a été la capacité à construire ensemble cet événement malgré la diversité de cultures et d'approches des différents mouvements et réseaux coorganisateurs. Signe que cette diversité peut être un levier pour construire les mouvements sociaux à venir, en s'appuyant sur l'articulation entre associations, collectifs et syndicats. Si le syndicalisme est un outil incontournable, il doit également chercher à unir ses forces à d'autres partenaires pour faire valoir les alternatives, s'enrichir

des apports de ces mouvements, développer le pouvoir d'agir et transformer la société.

D'autant que ce succès quantitatif s'est accompagné d'un saut qualitatif indéniable. La très forte proportion de jeunes parmi les participants a été la première (bonne) surprise, prouvant que les propositions de cette université d'été sont entrées en résonance avec leurs envies d'engagement sous forme d'une nouvelle articulation entre le discours et l'action, l'approche théorique et l'envie d'expérimenter, saluée par les participants. Aux assemblées traditionnelles, comme avait l'habitude d'en organiser Attac, se sont ajoutés des ateliers pratiques sur l'éducation populaire, des expérimentations d'action, des formats plus participatifs. Ce constat questionne aussi le syndicalisme que nous pratiquons aujourd'hui. Peut-être faut-il réfléchir à ce type de forme d'engagement, de modalité d'action, de résistance pour attirer les jeunes collégiés, et mieux correspondre au cadre professionnel d'aujourd'hui.

La question démocratique au cœur des discussions

Au-delà de la variété des formes proposées, la diversité des sujets a permis d'aborder les grands enjeux auxquels nos

mouvements sont confrontés. La question démocratique a été au cœur de nombreuses activités. Dix ans après la crise des subprimes, un constat est largement partagé : la crise de la légitimité de la gouvernance néolibérale et les vastes mobilisations citoyennes qu'ont été les « mouvements des places » entre 2011 et 2013 (Indignés, Occupy, révolutions arabes...) se sont traduites par des politiques austéritaires et une fuite en avant dans la libéralisation de l'économie. Les nouvelles réponses que nous devons apporter aux nouveaux cycles de la mondialisation libérale, caractérisés par la puissance des multinationales, la fin du multilatéralisme au profit d'accords de libre-échange bilatéraux, ont également constitué un fil rouge important des débats. Enfin, l'émergence de nouveaux acteurs (notamment les mouvements féministes en Amérique

latine) et de nouvelles questions qui se posent à nous, telles que la crise de l'accueil des migrants dans les pays du Nord, a été au cœur de nombreuses activités. Bien entendu, les enjeux de la rentrée face à l'entreprise de destruction macronienne ont été discutés. Ce fut le cas notamment dans les trois modules (formation d'une journée) organisés par la FSU : les retraites, les services publics et l'éducation.

Ils ont été à chaque fois l'occasion de rechercher l'ouverture et leurs contenus ont donné lieu à des démarches unitaires puisque élaborées avec des militants de la Fondation Copernic, des revues pédagogiques, des organisations syndicales telles que SUD-Éducation et FERC-CGT (pour l'éducation) et des militants d'Attac, des économistes atterrés, Solidaires et la CGT (pour les services publics et les retraites). Ce travail unitaire est essentiel de par les convergences qu'il suscite, atout indéniable dans les combats intersyndicaux que nous devons livrer dans les mois à venir. ●

▼
Cette université d'été a démontré la capacité à construire ensemble malgré la diversité de cultures et d'approches des mouvements et réseaux organisateurs.
 ▲

Un rendez-vous incontournable pour les études de genre

→ par Anne Roger, secrétaire nationale

Le 8^e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie (CIRFF 2018) s'est déroulé à l'université Paris-Nanterre du 27 au 31 août. Des collègues qui ont assisté aux travaux témoignent de l'importance scientifique du rendez-vous.

Le CIRFF 2018^(*) a réuni 1 500 participant.e.s, 21 tables rondes, 45 ateliers, 25 sections thématiques, 7 expositions, 8 performances artistiques, 5 projections de films et 16 débats transversaux !

Cécile Ottogalli, historienne Staps, université Lyon-I (L-VIS)

« La production des savoirs féministes et/ou sur le système de genre est très dynamique. Pourtant l'institutionnalisation des recherches/formations autour de ces questions n'échappe pas à de multiples résistances politiques et institutionnelles. Dans l'enseignement supérieur français, elles sont recommandées pour toutes les filières d'enseignement et obligatoires dans la formation des enseignant.e.s depuis 2013. Pourtant, elles demeurent presque exclusivement dépendantes de l'engagement de quelques chercheur/euse.s.

Les offres du Centre en études genre (CEG) de l'université de Lausanne, ainsi que les innovations des universités de l'ouest de la France, avec un master genre (Angers) entièrement à distance, et de l'université de Lyon-I, avec le master Égal'APS portant sur le monde sportif, ont pu être présentées. Par ailleurs, le mythe d'un Québec où les rapports

sociaux de sexe seraient apaisés a volé en éclats. Gabrielle Richard et Joëlle Braeuner notent en effet une disparition progressive des enseignements en faveur de l'égalité sous la pression, d'une part, d'une réforme scolaire qui individualise les procédés pédagogiques et, de fait, invisibilise les dynamiques sociales à l'œuvre, et d'autre part, de puissants mouvements masculinistes, intégrés jusque dans la conception des programmes, qui instrumentalisent la surreprésentation des femmes parmi le personnel enseignant pour contester les inégalités et les processus de la domination masculine. »

Artemisa Flores Espínola, sociologue (Crespita-CSU)

« Le congrès a permis de penser ensemble de nouveaux outils méthodologiques et épistémologiques permettant de combattre les stéréotypes sur les différences et hiérarchies entre hommes et femmes, masculin et féminin ou mâles et femelles. Le colloque "Différents regards de l'économie féministe" a permis d'aborder les débats théoriques autour de l'accès des femmes au marché du travail et de montrer comment le modèle économique néoclassique a été construit sur des fondements sexistes, justifiant notamment la place des femmes dans la famille ou un salaire différencié entre les sexes. L'importance de la perspective féministe afin de prendre en compte, par exemple, la sous-valorisation des emplois féminisés dans la mesure statistique de la discrimination salariale a été soulignée. La session "Interpellations féministes des sciences biologiques, technologiques et de la matière" a été l'occasion de cerner les obstacles auxquels se heurtent les chercheuses dans le domaine de la physique en France et au Brésil. Le retour d'expériences d'un programme éducatif sur le genre pour les étudiant.e.s en génie chimique à Toulouse a permis ensuite de se concentrer sur les effets et conséquences des biais sexistes et andocentriques dans le

cadre des recherches biomédicales et en robotique humanoïde, notamment la reproduction inconsciente d'une division sexuée du travail, tant en ce qui concerne les tâches réalisées par le robot que le travail et les activités dévolues aux femmes chercheuses. »

Sophie Pochic, sociologue, CMH (ENS-EHESS-CNRS)

« Dans le cadre du CIRFF, avec des membres du réseau MAGE (Marché du travail et genre), nous avons proposé que la recherche féministe académique ouvre un dialogue avec des associations féministes et des syndicalistes pour montrer à la fois que le travail et l'emploi font l'objet d'investigations nouvelles au prisme du

genre (en sociologie, histoire ou économie), tout comme ils sont l'objet de luttes renouvelées. L'hypothèse d'une polarisation croissante au sein des travailleuses, entre d'un côté les gagnantes, cadres supérieures qui profiteraient des politiques d'égalité femmes-

hommes, et de l'autre les ouvrières et employées qui verraient leur situation se dégrader sous le coup de politiques d'austérité, notamment dans les secteurs du soin et de la santé, a pu être interrogée. Le genre de l'espace numérique a aussi été questionné, tant sur les opportunités d'emploi pour les femmes (en informatique ou via les plates-formes), que sur le « cyberféminisme ». Des associations (Osez le féminisme ! ou En avant toute(s) qui fait de la prévention contre le cyberharcèlement) ou des militantes engagées dans des campagnes online (#SOSEgalitéPro ou #8mars15h40) ont témoigné de la vitalité de ces questions. Les effets dévastateurs des violences domestiques et conjugales sur l'emploi des femmes, et les actions possibles à mettre en œuvre, ont enfin fait l'objet d'interventions croisées entre actrices de terrain et chercheuses. Un dialogue entre recherche et action enthousiasmant ! » ●

▼
« Un dialogue entre recherche et action enthousiasmant ! »
▲

(*) cirff2018.parisnanterre.fr.



ENTRETIEN AVEC **Elena Colombo**

Représentante régionale de Ruci-Asile, membre du conseil d'administration de Russie-Libertés

Recenser les prisonniers d'opinion en Russie – ce qui leur a été reproché – et les peines prononcées, porter assistance à des militants arrivés en France après s'être enfuis, tel est l'engagement dont nous fait part Elena Colombo.

Qui sont les personnes détenues en Russie pour raisons politiques ?

Une première liste non exhaustive cite environ quarante-huit détenus incarcérés en vertu des articles « politiques » du Code pénal, souvent pour de fausses accusations. Ainsi Oleg Sentsov, réalisateur ukrainien, a été condamné à vingt ans de prison pour terrorisme. On s'est servi de propos extorqués sous la torture de Guennadi Afanassiev et d'Alexeï Tchirny qui ont dû passer un accord avec les enquêteurs et dire qu'il avait commandité l'incendie des sièges du parti Russie unie et de la Communauté russe de Crimée, et qu'il s'apprêtait à faire sauter le monument de Lénine et celui de *La Flamme éternelle* à Simferopol. Les avocats ont prouvé l'inanité de ces accusations et les pressions exercées. Faisant fi des arguments de la défense, le tribunal a lourdement condamné Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko, l'anarchiste et l'antifasciste de Crimée.

Parmi les motifs allégués, il y a le soupçon d'échanges d'informations scientifiques. Le 21 juillet 2018, une procédure a été ouverte contre Viktor Koudriavtsev (74 ans), chercheur renommé à l'Institut central de recherche en génie mécanique. Il aurait ébruité les plans d'une arme secrète russe, mais ses ouvrages sont publiés à grand tirage et tous ses articles sont publics. En fait, il a signé une lettre ouverte au président russe pour faire relâcher son collègue Vladimir Lapiguin (76 ans), condamné en 2016 (sept ans) pour haute trahison.

On peut aussi être accusé de partage « extrémiste » sur des réseaux sociaux : Andreï Boubeev a soutenu l'Ukraine sur VKontakte ; Vladimir Baloukh, militant pro-ukrainien, a voulu garder sa citoyenneté, refusé de devenir russe après 2014 et déployé chez lui un drapeau ukrainien... Il est en grève de la faim depuis des semaines.

D'autres ont refusé de dénoncer amis ou proches, comme Oleg Navalny : une affaire a été montée pour faire pression sur son frère Alexeï Navalny, l'un des leaders de l'opposition russe. De même Alexeï Pitchouguine a été condamné à la prison à vie en 2007 pour des assassinats non prouvés... Il avait refusé de témoigner contre Mikhaïl Khodorkovski.

Comme au temps de l'ex-KGB, on recourt à des provocateurs. Dix jeunes ont été accusés de « propagande et projets d'insurrection armée » pour avoir discuté politique et société dans une associa-



Elena Colombo. © DR

▼
**La seule chose
 qui peut influencer le destin
 d'un prisonnier est de faire
 connaître son histoire.
 Il faut informer...**
 ▲

tion... créée par trois agents des services secrets infiltrés. Un procédé bien connu à l'époque de l'URSS pour étouffer dans l'œuf tout courant protestataire.

Citons aussi Yuri Dmitriev, l'un des fondateurs de mémoriaux où reposent des victimes de la répression, accusé à deux reprises de pédophilie pour l'empêcher de diffuser ces pages sombres de l'histoire. D'autres détenus (108) sont incarcérés pour motif religieux ; ainsi des Tatars de Crimée, souvent enlevés chez eux, emprisonnés ou disparus, sans enquête, la police ayant organisé leur disparition. Ces chiffres sont sous-estimés. On fuit la Russie pour éviter la prison : dessinateur ayant caricaturé un dignitaire du pouvoir, journaliste ayant dénoncé la corruption, jeunes ayant appelé à un rassemblement non violent, brutalisés puis accusés d'agression sur les forces de l'ordre !

Qu'en est-il des conditions de jugement et de détention ?

Le système judiciaire n'a rien d'indépendant ; les tribunaux recopient les phrases de l'accusation, écartant celles de la défense. Si un avocat commis d'office collabore avec elle, l'accusé ne

peut prouver son innocence. Point n'est besoin de preuves irréfutables, un faux témoignage suffit. Le courage des avocats fait parfois vaciller le système et libérer des innocents. Mais la part des acquittements est minime (0,36 %).

Les conditions de détention sont souvent terribles. N'ayant pas eu recours à la violence, ces accusés subissent celle de l'État. Les cas de torture sont légion. Le passage à tabac en colonie pénitentiaire est banal. Les juges sont cléments avec leurs auteurs s'il y a une enquête. Par peur, les détenus n'osent pas les dénoncer ; leurs avocats sont menacés. Un système pénitentiaire inchangé depuis l'époque soviétique.

Que cela dit-il de la nature de l'actuel régime de la Fédération de Russie ?

L'incarcération de prisonniers d'opinion est un déni de démocratie. Les beaux discours du président Poutine, qui se voit à la tête d'une puissance mondiale, ne peuvent masquer la vraie nature de son pouvoir, basé sur la propagande et la peur. Le régime se méfie des gens actifs et passionnés et il étouffe tout mouvement social en germe, d'où la sévérité des peines. Il se targue d'ambitions impériales mâtinées de la nostalgie d'un temps où l'égalité et la tranquillité apparentes n'étaient qu'un faux-semblant de l'inertie et de la résignation. Ainsi est géré, ou plutôt manipulé, le peuple russe.

Quel rôle peuvent jouer les universitaires français pour contribuer à la libération des détenus ?

La seule chose qui peut influencer le destin d'un prisonnier est de faire connaître son histoire. Il faut informer la communauté européenne, dire au régime qu'il ne peut faire partie de l'échiquier politique mondial hors des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. Russie-Libertés s'attache à informer des violations des droits de l'homme en Russie. Ruci-Asile secourt les victimes de l'arbitraire qui parviennent à s'en échapper. L'opinion publique française peut porter un message : les relations entre pays doivent viser à améliorer la condition des gens, et parfois à sauver des vies, comme celle d'Oleg Sentsov, en grève de la faim depuis 114 jours (au 4/9/18), qui ne tient plus qu'à un fil, à un coup de fil du président russe qui annoncerait sa libération et celle de ses compatriotes. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

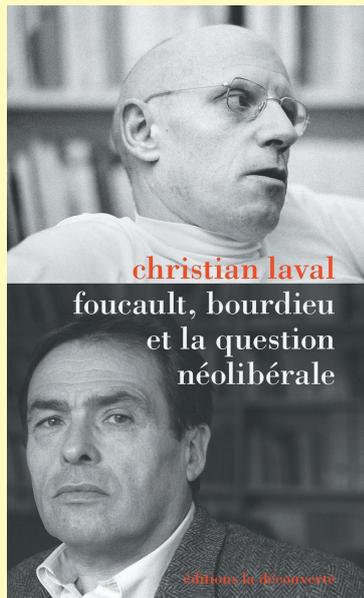
Comprendre l'idéologie néolibérale

→ par Michel Maric, membre du Bureau national

Dans le droit fil de ses travaux antérieurs sur la question néolibérale⁽¹⁾, Christian Laval confronte dans un ouvrage⁽²⁾ aussi remarquable qu'indispensable deux pensées contemporaines majeures, celle de Michel Foucault et celle de Pierre Bourdieu, avec une volonté délibérée de les faire dialoguer afin de mieux comprendre l'idéologie néolibérale. Une ambition nécessaire à l'heure où, aussi omniprésente qu'invisible, cette dernière s'impose partout, notamment à l'université et à la recherche.

Des multiples analyses dont il a fait l'objet⁽³⁾, il découle que le néolibéralisme ne se réduit ni au domaine économique, ni à un « ultralibéralisme », et qu'il s'apparente davantage à un instrument de conquête du pouvoir politique. Là où le libéralisme naturalise le marché, le néolibéralisme se structure quant à lui autour d'une indispensable concurrence (cadre dans lequel pourront alors s'inscrire ces marchés), conduisant à une destruction progressive de toute structure collective publique. Il en va ainsi, par exemple, de la volonté de construction d'un « marché de la connaissance », telle qu'elle est formulée dans le processus de Lisbonne. Plus encore, le néolibéralisme est porteur d'une représentation de l'individu et d'une vision de la manière de le faire agir : le management plutôt que la gestion hiérarchique, la surveillance et le contrôle plutôt que la punition ou la prison, la norme culturelle ou comportementale plutôt que l'interdiction, etc. Il s'associe enfin à une manière de gouverner. Désormais presque invisible – ce qui relève de la nature même de toute idéologie dominante –, il se fonde dans une « normalité » faite de lieux communs, quand ce n'est pas du « bon sens ».

Dans la période où il commence à s'imposer au monde, deux des plus grandes figures du paysage intellectuel français contemporain se sont attachées, dans leurs cadres théoriques respectifs, à penser ce néolibéralisme. L'un est philosophe, l'autre est sociologue. Foucault naît en 1926, Bourdieu en 1930. Le sociologue s'intéresse à la domination. Le philosophe à un nouvel art de gouverner. Tous deux se donnent pour objectif de faire l'analyse d'une pensée politique et économique promue dès les années 1930, via notamment le colloque Walter Lippmann qui rassemblera à Paris, en 1938, vingt-six économistes et intellectuels libéraux et qui sera considéré par certains comme l'acte de naissance officiel de ce néolibéralisme appelé à triompher auprès des dirigeants politiques et auprès de la haute fonction publique dès les années 1960. Ce néolibéralisme, comme objet de recherche, ne sera abordé qu'aux marges des œuvres majeures des deux auteurs. À partir de 1979 pour Michel Foucault, dans les années 1990 pour Pierre Bourdieu.



Christian Laval propose une analyse des démarches respectives des auteurs, éclairant de façon parfaitement complémentaire la nature même du néolibéralisme.

À environ dix ans d'écart, le néolibéralisme n'aura pourtant déjà plus les mêmes contours. Car au cours de la décennie 1980 se consolide et s'universalise la norme néolibérale avant de régir les pratiques managériales des entreprises autant que les politiques publiques. Dans ses cours au Collège de France de 1978-1979, Foucault le considérera comme une nouvelle forme d'intervention étatique s'ouvrant aux politiques sociales et sociétales. Bourdieu, a contrario, pointera le retrait de l'État et considérera le néolibéralisme comme une extension d'une logique marchande. Mais l'ouvrage, prévient Christian Laval dès son introduction, « n'est pas un match, pas même une rencontre ». Il a l'ambition de « rendre compte de deux mouvements de pensée et de deux confrontations qui ont pour trait commun [...] une explication et une résistance face au surgissement historique de l'événement néolibéral ». En somme, il se donne l'ambition d'être « une enquête sur leurs propres enquêtes ». Sur la façon dont l'un et l'autre, bien que différemment, « ont assumé la tâche de l'intellectuel critique face au néolibéralisme ». Dans une démarche à la fois politique et pédagogique, Christian Laval propose une analyse des démarches respectives des auteurs, restituant l'originalité et la cohérence de leurs travaux, éclairant de façon parfaitement complémentaire la nature même du néolibéralisme, voire sa double nature :

celle d'une gouvernementalité décrite par Foucault comme mode de « conduite des conduites » et celle d'un système de domination par les classes supérieures selon Bourdieu. Ainsi, l'objectif de cette analyse croisée est de permettre de penser à la fois au niveau « macro » et au niveau « micro », à l'articulation entre des techniques de gouvernement et un mode de domination. C'est là que les deux auteurs peuvent être reliés et là où leur complémentarité est mise en évidence pour enrichir la nécessaire compréhension actuelle du phénomène. ●

(1) Notamment Pierre Dardot et Christian Laval, *La Nouvelle Raison du monde*, La Découverte, 2009, et *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie*, La Découverte, 2016.

(2) Christian Laval, Foucault, Bourdieu et la question néolibérale, Paris, La Découverte, 2018, 264 p., 21 €.

(3) plato.stanford.edu/entries/liberalism.

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2018, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant